

RÈGLEMENT DU HACKATHON

HAMEXPO 2019

ARTICLE 1 – ENTITÉS ORGANISATRICES

Les entités organisatrices du présent Hackathon sont le **RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS- REF - 32** rue de Suède - CS 77429 - 37074 TOURS CEDEX 2, **l'Electrolab Hackerspace** Nanterre (92000) et **l'Union Nationale des Aveugles Radio Amateurs de France**, 22 Rue de la Saida 75015 Paris ci-dessous les Organisateur.

ARTICLE 2 – OBJET DU HACKATHON

Le Hackathon HAMEXPO2019 se déroulera le **12 Octobre 2019** dans le cadre du salon **HAMEXPO, Parc des Expositions, Le Mans**.

L'objectif de l'événement est de développer dans un temps limité en équipe, ou individuellement un projet sur le thème imposé : **Wattmètre/ROSmètre à destination des opérateurs déficients visuels**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION AU HACKATHON

Le Hackathon HAMEXPO2019 est ouvert, dans la limite de trente (30) participants, à toute personne physique majeure ou mineure à partir de 16 ans (tout mineur est tenu de participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légal(aux)) disposant des compétences suivantes :

- Radioélectricité
- Electronique
- Informatique
- Ergonomie

Chaque participant dispose de son propre matériel informatique pendant toute la durée de l'événement. La participation au hackathon est gratuite et implique une inscription préalable par courriel à : **hackathon@r-e-f.org**

Chaque participant recevra une confirmation de son inscription par courrier électronique à l'adresse communiquée ci-dessous.

Les informations devant obligatoirement être indiquées sur le courriel d'inscription au Hackathon sont :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse email
- Téléphone

En s'inscrivant, les participants cèdent leur droit à l'image et acceptent que des photos soient prises pendant le Hackathon et diffusées durant ou après celui-ci .

Les inscriptions sur le site sont ouvertes du 1/8/2019 au 8/10/2019. Aucune inscription ne sera prise en compte après l'expiration de cette date limite d'inscription.

Les personnes intéressées devront accepter de se conformer au présent Règlement du Hackathon.

Les personnes dûment inscrites au Hackathon sont ci-après dénommées « le(s) participant(s) ».

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU HACKATHON

Chaque participant devra se présenter avec son propre matériel, en particulier informatique, et ses logiciels. Les Organisateurs se réservent toutefois le droit de refuser l'accès dans ses locaux de tout matériel qui ne serait pas conforme aux installations électriques ou aux normes en vigueur, notamment en termes de risque incendie ou sécurité des personnes.

Les participants pourront choisir de participer au Hackathon et ils confirmeront leur participation le jour de l'évènement de 2 manières :

- Soit en équipe (5 personnes maximum) Ils devront alors désigner un chef d'équipe en charge des relations avec les Organisateurs
- Soit individuellement

Au début du hackathon, les équipes non-complètes ainsi que les participants inscrits individuellement pourront aussi se rencontrer pour constituer éventuellement une équipe définitive (entre 8h30 et 9h00).

Chaque Participant dont l'inscription a été confirmée doit se munir tout au long de l'évènement d'une pièce d'identité et porter son badge de participant.

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES MISES À DISPOSITION DES PARTICIPANTS

Les Organisateurs mettront à la disposition des participants :

- Tables et chaises
- Une connexion WIFI
- Des prises de courant, des multiprises
- Des repas sandwiches et boissons

ARTICLE 4 – ACCÈS DU PUBLIC AU HACKATHON

Le public du salon pourra assister librement aux travaux des participants, toutefois la zone de travail des participants sera délimitée.

ARTICLE 5 – PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT

L'évènement se déroulera le Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 au samedi 12 Octobre 2019 à 17h00h. Le calendrier détaillé de l'évènement est mis à la disposition des participants sur la page du site de l'évènement.

ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES PROJETS

A l'issue du hackathon, les participants disposeront de 10 minutes pour présenter leur projet au jury du Hackathon sous la forme d'un discours oral avec l'éventuel appui d'une projection et d'une démonstration.

Les participants devront remettre obligatoirement et présenter une Preuve de Concept (POC). Outre la présentation orale du projet au jury, les participants seront interrogés pendant 5 minutes par le Jury si des questions sont nécessaires.

ARTICLE 7 – SÉLECTION DU MEILLEUR PROJET

Le jury du Hackathon (ci-après désigné « le jury ») choisira le projet qu'il estimera le plus prometteur. Le jury est composé de personnalités radioamateurs ou non reconnues pour leur expertise en matière technologique, d'innovation, de handicap visuel. Il comporte au maximum sept membres. Le jury évaluera les projets soumis par les participants du Hackathon en fonction de différents critères. À titre non exhaustif, ces critères seront :

- Les fonctionnalités et facilité d'utilisation
- L'originalité
- La facilité de reproduction et de réalisation
- La qualité du pitch

Le jury est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation des meilleurs projets.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DES LOTS

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la clôture du hackathon.

Le hackathon est doté de 3 récompenses (lots ou bons d'achats) réparties entre les participants des équipes gagnantes.

Les prix seront aussi communiqués sur les sites des organisateurs avant le 1er Novembre 2019.

Les lots seront adressés par les organisateurs aux gagnants dans un délai maximum de quatre semaines, à l'adresse indiquée par les participants et selon les informations fournies.

ARTICLE 9 – INDEMNISATION

Tout participant renonce à prétendre à une quelconque indemnisation auprès des organisateurs du fait de sa participation au présent concours (notamment s'agissant des frais engagés tels que le transport, l'hébergement, etc.).

ARTICLE 10 – GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

- Le participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au Hackathon, des informations réelles et sérieuses le concernant. Le participant est seul responsable de ses matériels et logiciels, dont il conserve la garde, et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur ses matériels et logiciels dans le cadre du Hackathon.
- Le participant déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise dans le cadre du Hackathon et à sa documentation afférente, ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des autres titulaire(s) des droits sur ce projet et sur sa documentation afférente.
- Le participant garantit contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie. Les participants renoncent à tous recours dirigé contre les organisateurs et portant sur les conditions d'organisation du Hackathon, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à

des biens ou à des personnes dans le cadre du Hackathon et font leur affaire de leur couverture par leur propre assurance.

- Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, écarter, modifier ou annuler le présent Hackathon à tout moment en cas d'événement qualifié de force majeure, tels que ceux reconnus par la jurisprudence française, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.
- Il est rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les organisateurs ne sauraient donc être tenue pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau internet. Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.
- Les organisateurs ne sauraient être tenue pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Hackathon.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la participation au présent Hackathon toute personne troublant son déroulement.

ARTICLE 11 – RÉGIME JURIDIQUE DES PROJETS DES PARTICIPANTS

Dans le cadre du Hackathon, chaque participant s'engage à délivrer ses créations, comprenant son projet et sa documentation afférente, sous la licence Creative Commons « CC-BY ».

Les conditions de cette licence sont précisées sur le lien suivant :

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

ARTICLE 12 – AUTORISATION DE RÉUTILISATION DE L'IMAGE ET DES INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

Le participant au Hackathon autorise les organisateurs à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'événement.

Il cède gracieusement au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et conformément à ce qui est défini ci-dessous : le droit de reproduire les photos et enregistrements, document en intégralité ou par extraits, par tous procédés

L'autorisation concédée par le participant au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française portant code de la propriété intellectuelle. L'autorisation concédée aux organisateurs par le participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le monde entier et sans limitation de durée.

ARTICLE 13 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PARTICIPANTS

- Les participants au Hackathon autorisent les organisateurs, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs nom et prénom sur le site internet des organisateurs.

- Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription au Hackathon font l'objet d'un traitement informatique réalisé par les organisateurs qui est destiné exclusivement à l'organisation de ce Hackathon . Ce traitement a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au Hackathon, la réalisation de statistiques sur la composition du groupe de participants et l'envoi d'informations pratiques relatives aux inscriptions ou plus généralement à l'organisation du Hackathon.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

ARTICLE 14 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT AU HACKATHON

Le présent règlement peut être consulté sur le site www.r-e-f.org/hackathon. Le règlement sera également affiché dans les espaces du Hackathon pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET OPPOSABILITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est soumis au droit français. Le fait de s'inscrire et de participer au Hackathon HAMEXPO 2019 implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Tours, le 14/06/2019